Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes

 \* La version originale du présent document n’a pas été revue par les services d’édition.

 \*\* Les annexes au présent document peuvent être consultées sur le site Web du Comité.

 Renseignements reçus des Bahamas au sujet de la suite donnée aux observations finales concernant leur sixième rapport périodique\*, \*\*

[Date de réception : 9 mars 2021]

 I. Introduction

1. Le Gouvernement des Bahamas a le plaisir de présenter au Comité pour l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW) des informations actualisées sur les mesures prises pour mettre en œuvre ses recommandations. Des recommandations ont été émises à l’intention des Bahamas en octobre 2018 en vue de la communication d’informations complémentaires pour le sixième rapport périodique.

 II. Protection constitutionnelle et législative des femmes contre la discrimination

 Renseignements sur la suite donnée à l’alinéa a) du paragraphe 12 des observations finales ([CEDAW/C/MKD/CO/6](https://undocs.org/fr/CEDAW/C/MKD/CO/6))

1. Le Gouvernement des Bahamas n’a pas fixé de calendrier précis pour la réforme constitutionnelle car les amendements constitutionnels nécessitent des référendums démocratiques. Cependant, le Gouvernement continue de lutter contre la discrimination par le biais de la réglementation et de la législation.
2. En août 2012, le Premier ministre des Bahamas a nommé une commission de réforme constitutionnelle chargée de réviser la constitution. La Commission a préconisé la modification de l’article 26 de la constitution pour inclure le mot « sexe » comme motif de discrimination. À cet égard, le gouvernement et des sections transversales de la société ont collaboré et mené de vastes campagnes d’éducation et de sensibilisation. Si ces campagnes ont constitué une étape nécessaire du cheminement vers une protection constitutionnelle, il revient désormais aux électeurs bahaméens de soutenir le référendum visant à modifier la constitution, qui a été rejeté pour la dernière fois en 2016.
3. Même si le Gouvernement n’a pas réformé la constitution pour inclure le « sexe » comme motif de discrimination, il a progressé en matière de lutte contre la discrimination en mettant en œuvre les mesures suivantes :

 a) En 2017, le Gouvernement a créé un Conseil de la citoyenneté indépendant chargé d’examiner les demandes de citoyenneté. Le Conseil se prémunirait contre toute ingérence du politique et favoriserait la transparence en écartant les ministres et les politiciens du processus de décision concernant les demandes. Depuis sa création jusqu’en mai 2018, le Conseil a traité plus de 100 demandes. Le travail du Conseil de la citoyenneté se poursuit jusqu’à aujourd’hui ;

 b) En 2018, le Gouvernement a présenté un projet de loi sur la nationalité, l’immigration et l’asile, qui fait actuellement l’objet de consultations. Le projet de loi vise à abroger la Loi sur la nationalité des Bahamas ainsi que la Loi sur l’immigration, à réformer les lois sur la nationalité et l’immigration, à prendre des dispositions en matière d’asile et à aborder d’autres sujets connexes ;

 c) En mai 2020, dans un arrêt historique, le juge de la Cour suprême, Ian Winder, a décidé que les enfants nés hors mariage aux Bahamas d’un père bahaméen et d’une mère étrangère jouissaient de la citoyenneté dès leur naissance. Ces enfants ne seraient plus obligés de demander la citoyenneté à l’âge de 18 ans. Le juge Winder a fait une déclaration sur l’interprétation de l’article 6 de la Constitution. Il a été décidé que l’article 6 devait être interprété sans appliquer l’article 14, alinéa 1, à cette disposition. Cette décision constitue un précédent de nature à permettre aux enfants nés dans ces circonstances d’accéder à la citoyenneté bahamienne à la naissance, sous réserve que le père apporte la preuve de sa paternité.

1. Les mécanismes nationaux n’ont pas encore mené de campagne de réforme constitutionnelle ni de campagne d’éducation depuis le référendum de 2016, mais il existe des groupes militants à travers la société civile. En 2014, l’ONG Equality Bahamas a lancé une « campagne d’éducation sur le référendum sur l’égalité des genres » centrée sur les femmes et les jeunes afin d’éduquer son public sur la constitution, ses fonctions et processus, l’interprétation des lois et les effets des amendements proposés lors du référendum de 2016. Les discussions avec le Gouvernement et les milieux universitaires en vue de la mise en place d’une initiative globale visant à galvaniser le public et à obtenir son soutien pour la réforme constitutionnelle ont débuté en juillet 2020.

 A. Mécanisme national de promotion des femmes

1. Conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme d’action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, le Département de l’égalité des genres et des affaires familiales (le Département) a été créé en octobre 2016. Il élargit la mission du Bureau des affaires féminines pour inclure la promotion des femmes et des filles ainsi que des hommes et des garçons. Le Département relève du portefeuille du Ministère des services sociaux et du développement urbain, qui est dirigé par un Ministre. Le gouvernement continue de consolider l’architecture institutionnelle du Mécanisme national de promotion des femmes en mettant en œuvre des projets, programmes et politiques, en menant des recherches et en établissant des partenariats. Le personnel du Département a participé à des conférences régionales et internationales et rend régulièrement des rapports aux organismes régionaux et internationaux. Le mandat du Département consiste à promouvoir les droits humains des femmes et comprend la promotion : (i) de la prévention de la violence fondée sur le genre, (ii) de la défense des femmes dans les instances dirigeantes, (iii) de l’intégration de la dimension de genre, (iv) de l’éducation, de la formation et de la sensibilisation.

 Expansion du Département

1. En 2018, le Département a étoffé son effectif technique et de soutien en passant de trois à onze personnes. Le personnel du Département est composé d’un expert en violence fondée sur le genre, d’un responsable de l’éducation et des programmes scolaires, d’un coordinateur des programmes destinés aux hommes, d’un spécialiste des questions de genre, d’un analyste études et d’un assistant administratif. Le personnel technique a suivi des formations pertinentes. En juillet 2019, le Gouvernement a recruté trois (3) effectifs supplémentaires pour participer à une formation sur la CEDAW, qui s’est tenue à Trinité-et-Tobago. La formation était animée par l’Institut des droits humains des femmes. Elle visait à promouvoir la défense des droits humains des femmes, à informer les participants sur la structure et les mécanismes institutionnels de la CEDAW et à offrir aux participants les outils nécessaires pour former d’autres personnes.
2. Un bureau des hommes a été créé au sein du Département en 2018. Ce bureau complète et soutient les programmes destinés aux femmes et aux filles. Le coordinateur du programme destiné aux hommes du Département est, entre autres, membre exécutif du Caribbean Male Action Network (CariMAN). Le mandat mondial de CariMAN consiste notamment à « élever le statut des femmes » et sa vision consiste à « faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier de la justice de genre ». CariMAN s’est associé au Département du 10 au 14 février 2020 pour mener un atelier intitulé Prévention de la violence fondée sur le genre – Intervention pour les auteurs de violence afin de former des membres du Gouvernement et de la société civile à ces problématiques.
3. Le Département s’est vu attribuer une enveloppe de trois cent quatre-vingt-neuf mille dollars (389 000,00 dollars) dans le budget 2019/2020. Le budget 2020/2021 a réduit ce montant en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, vingt-six millions de dollars (26 000 000,00 dollars) ont été injectés dans le budget du Département des services sociaux pour distribuer des bons alimentaires aux usagers actuels et nouveaux, dont la plupart sont des femmes. En outre, les prestations de la Caisse nationale d’assurance ont été augmentées et le gouvernement a versé cinq millions de dollars (5 000 000,00 dollars) pour l’aide au loyer.

 Partenariats

1. Suite à l’approbation du Plan stratégique national de lutte contre la violence fondée sur le genre par le Cabinet, le Département a collaboré avec d’autres agences pour mettre en œuvre des programmes visant à lutter contre la violence fondée sur le genre. En octobre 2020, le Département a mené des campagnes de sensibilisation et de formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles à l’intention des agents du Gouvernement, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Ces formations faisaient partie des initiatives d’intégration de la dimension de genre du Département.
2. En novembre 2019, le Département et les clubs Zonta de Nassau et de New Providence, ont enjoint le pouvoir législatif à observer les 16 Jours d’activisme contre les violences faites aux femmes.
3. Le Département a renforcé son réseau avec les parties prenantes concernées en vue de promouvoir les femmes dans les rôles de direction et la prise de décision (conformément à l’objectif 5 des ODD). Le Département travaille en partenariat avec le Caribbean Institute for Women in Leadership (CIWiL). Ensemble, ils cherchent à sensibiliser, éduquer et préparer les femmes aux postes décisionnaires. En août et septembre 2020, le CIWiL et ses partenaires ont organisé une série de webinaires en cinq (5) parties sur le thème « Stratégies pour attirer et préparer les femmes au leadership politique ».
4. À la suite de l’ouragan Dorian, qui a dévasté les Bahamas en septembre 2019, le Département s’est associé au Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) dans le cadre d’un programme de renforcement des capacités sur la violence fondée sur le genre dans les situations d’urgence (GBViE). La version révisée du Plan d’exécution conjoint tient compte de la perspective de genre : le Département a reçu une enveloppe de 20 000 dollars du FNUAP pour organiser des formations et des séances de sensibilisation à l’intention des travailleurs de première ligne, des prestataires de services et de la communauté des migrants à Abaco, ainsi que des groupes de discussion destinés aux victimes potentielles. Les séances ont eu lieu à New Providence, Grand Bahama et Abaco, les îles les plus touchées par l’ouragan. Les formations étaient destinées à atténuer le risque de GBViE. Elles se concentraient sur les causes, risques et conséquences de la violence fondée sur le genre et adoptaient une approche de la santé sexuelle et reproductive centrée sur les survivants.
5. Deux cent cinquante-sept (257) personnes (201 femmes et 56 hommes) ont été formées, dont des travailleurs de première ligne et des acteurs clés originaires de différentes îles. Le programme visait à améliorer et à sécuriser l’accès aux services de santé, au soutien psychosocial et aux premiers secours psychologiques, entre autres, par la mise en place de dispositifs d’aiguillage pour répondre aux besoins des victimes de violences fondées sur le genre. Conformément à la recommandation générale no 35 du Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes, le ministère poursuit ses programmes de sensibilisation à la violence fondée sur le genre à l’égard des femmes.
6. Des méthodes alternatives de collecte de données ont vu le jour durant la pandémie de Covid-19. Le Département s’est associé à l’Université des Bahamas pour mener une enquête en ligne sur la sécurité dans le milieu familial. Plus de sept cents (700) réponses lui sont parvenues de New Providence, de Grand Bahama et de plusieurs Family Islands. Les résultats indiquent une légère augmentation de la violence intrafamiliale pendant la pandémie. En réponse, le Département, en collaboration avec les parties prenantes, notamment les agences gouvernementales et non gouvernementales, a véhiculé des messages contre la violence fondée sur le genre sur les médias sociaux et sur support imprimé.

 L’avancement des politiques du Département

1. Le projet de politique d’égalité des genres reste un outil essentiel pour la promotion des femmes en fournissant des feuilles de route pour l’intégration de la dimension de genre et l’autonomisation des femmes. Même s’il n’a pas encore été adopté, certains objectifs politiques sont en cours de mise en œuvre. L’objectif no 2 de la politique d’égalité des genres « Élaborer et mettre en œuvre des mesures intégrées pour atténuer, prévenir et gérer la violence fondée sur le genre » est pris en charge par l’élaboration et la mise en œuvre du Plan stratégique national de lutte contre la violence fondée sur le genre. L’objectif no 7 de la politique (« Promouvoir une perspective de genre dans toutes les politiques, la planification et les programmes en matière de changement climatique, de gestion de l’environnement et des catastrophes ») soutient l’objectif de développement durable (ODD) 13 sur le changement climatique. Le Département de la politique et de la planification environnementales a formé en 2019 un partenariat avec les parties prenantes concernées afin de soutenir les actions climatiques tenant compte du genre.
2. Des représentants du Département de l’égalité des genres et des affaires familiales siègent au comité de l’Agence nationale de gestion des situations d’urgence (NEMA), qui travaille en partenariat avec l’Agence caraïbe pour les secours d’urgence en cas de catastrophe naturelle (CDEMA). Un programme national complet, incluant une perspective de genre, a été fourni par le CDEMA.

 B. Violence à l’égard des femmes fondée sur le genre

 Renseignements sur la suite donnée au point b) du paragraphe 24 des observations finales

1. Les Bahamas reconnaissent les recommandations en faveur d’une législation exhaustive sur la violence fondée sur le genre, y compris les recommandations de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes suite à sa visite officielle aux Bahamas en décembre 2017.
2. Le projet de loi sur les violences fondées sur le genre a été rédigé en mai 2016. Il répond à la recommandation du groupe de travail sur la violence fondée sur le genre d’établir et de mettre en œuvre un plan stratégique sur la violence fondée sur le genre et d’établir une législation complète à cet égard. Le projet de loi sur la violence fondée sur le genre en donne une définition claire et cherche à abroger la législation existante sur le genre et les questions connexes. Pour adopter le projet de loi sur la violence basée sur le genre, la loi actuelle sur les ordonnances de protection contre la violence intrafamiliale doit être abrogée. Il s’agit d’un processus de longue haleine.
3. En 2016, une réunion a été organisée avec le bureau du Procureur général et les parties prenantes concernées, dans le but de faire avancer le projet de loi. En avril 2017, le Département a mené des discussions avec des parties prenantes issues de différents secteurs pour examiner le projet de loi sur les violences fondées sur le genre et formuler des recommandations en vue de son adoption.
4. Au cours des années 2018 et 2019, les discussions avec les parties prenantes issues de différents secteurs se sont poursuivies en vue du dépôt du projet de loi au Parlement. En attendant que le projet de loi puisse être adopté et entrer en vigueur, le Gouvernement des Bahamas s’est efforcé de mettre en œuvre autant de dispositions du projet que possible par voie légale en faisant évoluer ses politiques.

 Plan stratégique national de lutte contre la violence fondée sur le genre

1. En août 2015, le Plan stratégique national de lutte contre la violence fondée sur le genre a été approuvé par le Cabinet des Bahamas. En 2016, l’élaboration d’un Cadre du plan stratégique fondé sur les résultats et les ressources a permis de poser les jalons de la création d’un Plan national de lutte contre la violence fondée sur le genre. Depuis son approbation, plusieurs des recommandations du Plan stratégique ont été mises en œuvre, notamment les suivantes :

 a) Mise en place du Département de l’égalité des genres et des affaires familiales : le Département a été créé en octobre 2016 pour répondre à un objectif à court terme du plan stratégique. Le Département a recruté des fonctionnaires techniques supplémentaires, formés aux domaines concernés. En 2019, le personnel a été formé à la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre et à la prévention de l’exploitation et des abus sexuels ;

 b) Le programme national d’intervention précoce pour les enfants exposés à la violence : la Cellule de crise des Bahamas a établi ce programme en 2017. Il recouvre l’intervention et la prévention de la maltraitance des enfants et des incidents traumatiques par le biais de services d’intervention, d’éducation communautaire et de leadership. Il est financé par des acteurs étatiques et non étatiques. Un rapport de 2019 de la Cellule de crise des Bahamas indique que des permanences sont organisées chaque jour pour répondre aux enfants âgés de 4 à 18 ans, avec jusqu’à 50 à 100 enfants par mois ;

 c) La mise en place d’un système unifié de tribunaux des affaires familiales : des démarches ont été accomplies en vue de la mise en place d’un système unifié de tribunaux des affaires familiales qui vise à regrouper les affaires judiciaires familiales en un seul endroit. En 2019, le président et les membres de la magistrature ainsi que la cellule de crise des Bahamas se sont rendus à Trinité-et-Tobago pour évaluer son système judiciaire intégré en vue de mettre en œuvre un système similaire aux Bahamas ;

 d) Le Programme de prévention de la violence fondée sur le genre - Programme national de sensibilisation communautaire : le Département de l’égalité des genres et des affaires familiales, en collaboration avec de multiples partenaires, a lancé un certain nombre d’initiatives pour lutter contre la violence fondée sur le genre. En février 2017, le Département, s’est associé à l’Université des Bahamas pour lancer un programme de sensibilisation et de prise de conscience communautaire destiné aux étudiants à l’université ;

 e) En août 2017, le Département s’est associé au Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs et à la Fondation panaméricaine de développement (PADF). Ils ont organisé un atelier à Cat Island (une île des Bahamas) sur le thème de la prévention de la violence fondée sur le genre. Cette initiative s’inscrivait dans le cadre de l’Initiative des femmes pour la non-violence et le développement (WIND), qui vise à améliorer la capacité des forces de l’ordre, du secteur judiciaire et des communautés à répondre à la violence fondée sur le genre et à la prévenir aux Bahamas ;

 f) Atelier de l’alliance pour la sécurité des citoyens et la justice : en novembre 2017, le Gouvernement des Bahamas a collaboré avec la Banque interaméricaine de développement pour lancer le programme relatif à la sécurité des citoyens et à la justice. Le programme, qui intègre une perspective de genre, vise à briser les barrières sociales et économiques négatives dans les communautés vulnérables, à offrir aux citoyens les moyens de s’entraider et à contribuer à des solutions durables. Le programme vise à « atténuer les comportements (violents) au profit d’une résolution non violente des conflits » et à « réduire le taux de récidive des personnes passées par le système pénitentiaire ». En octobre 2019, le personnel technique du Département de l’égalité des genres et des affaires familiales comptait parmi les vingt-sept (27) leaders locaux ayant participé à un programme de formation des formateurs. Les formateurs ont contribué à former un total de quatre cent trente-huit (438) membres de la communauté sur une période de trois mois. Pour compléter les formations, des vidéos locales ont été créées pour donner un contexte national aux problèmes de violence sexuelle et fondée sur le genre ;

 g) Initiative Over-the-Hill : en 2018, le Cabinet du Premier ministre s’est associé aux parties prenantes concernées, notamment le Département de l’égalité des genres et des affaires familiales pour mettre en place l’Initiative Over-the-Hill qui visait à sensibiliser les jeunes des quartiers défavorisés à la prévention de la violence. Des élèves de l’école primaire jusqu’au supérieur y ont participé. L’objectif du programme consistait à offrir aux étudiants les moyens d’identifier les violences sexuelles et de les encourager, ainsi que leurs camarades, à s’élever contre de tels actes. Les élèves ont créé des messages d’intérêt public pour la radio et la télévision ;

 h) Le projet Reclaiming our Boys (Rendez-nous nos garçons) : le projet Reclaiming our Boys a été lancé en 2017. Il formait des animateurs à s’occuper de projets et programmes destinés aux garçons. Les participants étaient des enseignants, des conseillers d’orientation et des animateurs de clubs de tutorat. En 2019, le bureau des hommes du Département s’est associé à Urban Renewal pour élargir ce projet en formant des partenariats avec des garçons en neuvième année d’étude au L.W. Young Junior High ;

 i) Intervention contre la violence fondée sur le genre destinée aux auteurs de violences : du 10 au 14 février 2020, le Département de l’égalité des genres et des affaires familiales, en collaboration avec le Caribbean Male Action Network (CariMAN), a organisé un atelier de trois jours et un symposium d’une journée intitulé « Atelier d’intervention et de prévention de la violence pour les auteurs de violences – Combattre la violence fondée sur le genre par des interventions communautaires ». L’atelier, qui a été mené dans une perspective de genre, visait à offrir aux stagiaires les moyens de réhabiliter efficacement les auteurs de violences sexistes et à leur permettre de réintégrer leur famille et leur communauté en tant que personnes productives. Au total, soixante-douze (72) personnes ont participé à la formation, dont trente-quatre (34) fonctionnaires (15 hommes et 19 femmes), et trente-huit (38) représentants de la société civile et d’organisations d’inspiration religieuse (11 hommes et 27 femmes) ;

 j) Programme de transformation de l’administration pénitentiaire : en 2019, une équipe d’agents gouvernementaux et non gouvernementaux a mené un programme de trois (3) mois intitulé « Engager, communiquer et transformer » au sein de l’administration pénitentiaire des Bahamas. Vingt-cinq (25) détenus au total ont participé au programme. L’objectif du programme consistait à évoquer la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre ;

 k) Émission de radio « Cross Roads »*:* en août 2020, le Département a organisé une émission de radio intitulée « Men at Crossroads » (Les hommes à la croisée des chemins) afin d’aborder les problèmes de violence fondée sur le genre auxquels les hommes étaient confrontés, qui avaient empiré au cours des confinements ayant émaillé la pandémie de Covid-19. L’émission, qui présentait différents points de vue, a fait intervenir de hauts responsables de la santé et de la sécurité. Elle a réuni environ cinq mille (5 000) téléspectateurs et permis de réaliser huit cent quatre-vingt-dix (890) actions.

 C. Traite d’êtres humains et exploitation de la prostitution

 Renseignements sur la suite donnée au point b) du paragraphe 26 des observations finales

1. Le Gouvernement des Bahamas s’est efforcé de faire appliquer la Loi sur la traite des personnes (prévention et répression). Pour concrétiser la vision adoptée par la Loi, les mécanismes suivants ont été maintenus ou introduits.
2. Le Gouvernement soumet régulièrement le rapport annuel sur la traite des personnes au Département d’État des États-Unis. La période de rapport annuel court du 1er avril au 31 mars de l’année suivante. L’annexe I détaille les résultats de l’examen de la Police royale des Bahamas de 2018 à 2020.
3. Le Gouvernement des Bahamas continue également d’observer l’obligation « d’assistance et de protection des victimes » prévue par la Loi sur la traite des personnes (prévention et suppression). L’annexe II détaille l’aide apportée aux victimes conformément à la Loi.
4. Le Gouvernement des Bahamas dispose d’un Plan d’action national visant à lutter contre la traite des personnes. Le Plan d’action national (NAP) est un document quinquennal qui définit les buts, les objectifs et les initiatives prévues pour le pays. Le Plan d’action national modifié, entré en vigueur le 1er janvier 2019, expirera le 31 décembre 2023. Ce Plan d’action national énonce des mesures préventives contre la traite des personnes.

 Budget

1. Selon la Loi sur la traite des personnes (prévention et répression), le Ministère de la sécurité nationale est le principal responsable des questions relatives à la traite des personnes. Le budget annuel attribué à la lutte contre la traite des personnes est intégré dans le budget du Ministère de la sécurité nationale.
2. Au cours de la période de référence allant du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, le budget annuel consacré à la lutte contre la traite des personnes s’élevait à cent mille dollars (100 000 dollars). Au cours de la période de référence allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, le Comité contre la traite des personnes a écopé d’une coupe budgétaire et s’est vu accorder quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000,00 dollars) En septembre 2019, le Commonwealth des Bahamas a été touché par l’ouragan Dorian. Le véritable rétablissement des îles de Grand Bahama et d’Abaco reste une priorité pour le Gouvernement des Bahamas.
3. Bien que le budget consacré à la traite des personnes ait été réduit, des fonds ont été mis à disposition à la demande du comité PIT. Au cours de la période de référence allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, le monde a connu une pandémie mondiale. Le coronavirus a eu des répercussions sur la situation économique des Bahamas. Tout en tentant de relancer l’économie après l’ouragan Dorian, le Gouvernement des Bahamas doit désormais faire tout son possible pour aider ses résidents et citoyens à faire face aux impacts économiques du coronavirus. Malgré cette crise, le Gouvernement des Bahamas a réussi à obtenir un budget annuel de quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000,00 dollars) pour le Comité sur la traite des personnes.

 Création du Secrétariat

1. Au cours de la période de référence du 1er octobre 2018 au 31 mars 2019, le Ministre de la sécurité nationale a cherché à transformer les défaillances détectées par les rapports de l’année précédente en opportunités et a tenté d’enregistrer de meilleurs résultats à l’avenir. Ce Secrétariat nouvellement créé constituait le noyau de toutes les initiatives en matière de lutte contre la traite des personnes, y compris la sensibilisation du public, la formation, la création de partenariats nationaux et internationaux, la prise en charge et la protection des victimes ainsi que les enquêtes et les poursuites à l’encontre des trafiquants. Le Ministre de la sécurité nationale a en outre soutenu le Comité sur la traite des personnes en créant une ligne d’assistance téléphonique du Ministère de la sécurité nationale (MNS) afin de soutenir les autres lignes d’assistance dans la campagne de lutte contre la traite. Cette nouvelle ligne d’assistance (MNS) serait joignable la journée en composant un numéro de téléphone fixe (326-0133) et la nuit et le week-end en composant un numéro de téléphone portable (376-8477) (TIPS).
2. Le Gouvernement des Bahamas a fait de la traite des personnes une priorité et a mis en place une Unité d’exécution. Cette Unité d’exécution a fourni un soutien et un leadership consultatif au Premier ministre sur les initiatives mises en œuvre au sein de ministères essentiels comme l’éducation, la santé, les transports et la sécurité nationale. L’Unité d’exécution du Premier ministre (PMDU) peut assurer le suivi, offrir des conseils et des ressources matérielles et humaines et renforcer les capacités dans les domaines ciblés prescrits afin d’améliorer les résultats. Il a été constaté que le Comité sur la traite des personnes nécessitait un suivi et un renforcement continus afin de produire des résultats optimaux. Chaque agence a des représentants qui assument directement la responsabilité des questions liées à la traite des personnes mais qui ne sont pas exclusivement affectés à ces questions. L’agence exclusivement dédiée aux questions liées à la traite est le Secrétariat chargé de la lutte contre la traite des personnes (TIP Secretariat) qui supervise tous les aspects de la lutte contre la traite, y compris toutes les initiatives générées dans les quatre domaines piliers que sont la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats. L’annexe III détaille les autres initiatives du Secrétariat.